

Concertation
Concertation
Concertation

Concertation
Information

Information
Information

Information

Formation

Formation

Formation

Soutien et service

Soutien et service
aux membres
aux membres

Soutien et service

Soutien et service
aux membres
aux membres

Soutien à l'économie
sociale et solidaire

Soutien à l'économie
sociale et solidaire

Consolidation et
développement

communautaire

Consolidation et
développement

communautaire

Consolidation et
développement

communautaire

Promotion

Promotion

Promotion

Partenariat

Partenariat

Représentation

Partenariat

Partenariat

Représentation

Représentation

Recherche

Recherche

Recherche



Table nationale
des Corporations de développement communautaire

Rapport de la consultation gouvernementale

Suite à l'assemblée générale extraordinaire
du 13 décembre 2013

PRÉAMBULE	3
AXE 1 : FACILITER L'ENGAGEMENT DES CITOYENS ET DES CITOYENNES DANS LEUR COMMUNAUTÉ	6
1.1 LA PARTICIPATION	6
1.2 LA CONNAISSANCE DE L'ACA ET LA PROMOTION DES VALEURS DE L'ACA.....	7
1.3 L'ACTION BÉNÉVOLE : LA RELÈVE, LE RECRUTEMENT ET LE PRIX HOMMAGE	7
AXE 2 : RENFORCER LA CAPACITÉ D'AGIR DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	9
2.1 LA RELÈVE ET LA RÉTENTION, LES AVANTAGES SOCIAUX POUR LES TRAVILLEUSES ET LES TRAVILLEURS.....	9
2.2 LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES, DES VALEURS ET DES CONNAISSANCES (UNE QUESTION FONDAMENTALE), CONSOLIDER LES EXPERTISES ET LES COMPÉTENCES, LA FORMATION	10
2.3 L'INNOVATION SOCIALE	10
2.4 PRATIQUES DE SAINTE GESTION ET MAINTIEN OU AMÉLIORATION DES PROCESSUS DÉMOCRATIQUES.....	11
2.5 LES DÉMARCHES D'ACCREDITATION OU DE CERTIFICATION	11
2.6 FORMATION SUR LA SAINTE GESTION, AUTRES OUTILS OU STRATÉGIES.....	12
2.7 SOUTIEN FINANCIER À LA MISSION GLOBALE	12
AXE 3 : FACILITER LA CONTRIBUTION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES ET SOLIDAIRES	14
3.1 L'ENRACINEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ ET L'APPORT DE LA COMMUNAUTÉ.....	14
3.2 LES OUTILS, GUIDES, MENTORATS ET STRATÉGIES DE MARKETING SOCIAL.....	15
3.3 LES STRUCTURES PROMETTEUSES EN MATIÈRE PHILANTHROPIQUE	15
3.4 LA COMMUNICATION ENTRE TOUS LES ACTEURS (ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, PARTENAIRES, MINISTÈRES, ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX) ET LES MÉCANISMES POUR ASSURER UNE PLUS GRANDE TRANSPARENCE ENTRE TOUS LES PARTENAIRES.....	16
3.5 LE PARTAGE DES CONNAISSANCES TERRITORIALES (PORTRAITS, DONNÉES, ETC.)	16
3.6 LES STRATÉGIES PUBLIQUES SECTORIELLES VS LES DÉMARCHES DE CONCERTATION MULTISECTORIELLE, HYPER SOLICITATION OU SURSOLICITATION, SIMPLIFICATION DES DÉMARCHES DE CONSULTATION ET DE MOBILISATION	17
3.7 LES BESOINS EN FORMATION, OUTILS, ACCOMPAGNEMENT, ÉVALUATION, POUR RÉOLUTION DE PROBLÈMES VÉCUS EN DYNAMIQUE DE CONCERTATION ET EN PLANIFICATION DE PROJETS	17
3.8 LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE : INTÉRÊT DES ORGANISMES DE BASE, MEILLEURE COMMUNICATION AVEC LES ORGANISMES DE BASE, BESOIN DE MEILLEURES CONNAISSANCES EN TERMES DE PORTRAITS LOCAUX OU RÉGIONAUX, D'ANALYSES DE QUESTIONS SOCIALES, ÉCONOMIQUES, CULTURELLES ET POLITIQUES.....	18
AXE 4 : ASSURER LA COHÉRENCE ET LA CONSTANCE DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE ET D'ACTION BÉNÉVOLE	19
4.1 L'ACCÈS INÉGAL AUX MESURES ET PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX EN MATIÈRE DE SOUTIEN FINANCIER, LES ÉCARTS SUR LE PLAN DE LA REDDITION DE COMPTE ET LES MESURES POUR FAVORISER L'HARMONISATION DES PRATIQUES GOUVERNEMENTALES DE REDDITION DE COMPTE	19
4.2 LA PLATEFORME INFORMATIQUE.....	19
4.3 LE CADRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE : UN CADRE DE RÉFÉRENCE NORMATIF	20
4.4 DÉMARCHE LÉGISLATIVE : UNE LOI POUR L'ACTION COMMUNAUTAIRE.....	20
4.5 ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE, MÉCANISMES POUR ASSURER UN SUIVI RIGOREUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE CE PLAN D'ACTION	21

Préambule

En mars dernier, la ministre Maltaise annonçait aux CDC réunies en rencontre nationale qu'elle réfléchissait à l'idée de démarrer des travaux pour un nouveau plan d'action en matière d'action communautaire et bénévole. Elle identifiait quatre axes :

- mobiliser les partenaires et communiquer les orientations gouvernementales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- renforcer la capacité d'agir des organismes (amélioration des conditions de travail et des avantages sociaux, besoins en formation, soutien à l'innovation, facilitation du recrutement, de la rétention et de la relève, etc.);
- informer sur les différentes avancées réalisées en région et permettre un échange sur les pratiques gagnantes des différentes régions;
- faire le lien entre les activités nationales et régionales (GPS, Semaine de la Solidarité, etc.).

Le 30 octobre dernier, la première ministre a dévoilé le document d'orientations et d'initiatives « *La solidarité : une richesse pour le Québec* ». Le pilier de la solidarité intègre des mesures qui permettront d'agir sur trois plans :

- le soutien aux personnes seules;
- le soutien aux aidants;
- la préparation de l'avenir.

Dans le volet soutien aux aidants, les organismes communautaires sont identifiés. On peut notamment y lire : « Les organismes communautaires sont des partenaires essentiels pour atteindre une solidarité de proximité ».

Parmi les engagements identifiés par le gouvernement, certains sujets interpellent directement les organismes communautaires :

- mise en place d'un programme d'acquisition et de rénovation d'immeubles à vocation collective;
- amélioration des conditions de travail dans le milieu communautaire par un meilleur accès à des avantages sociaux;
- adoption d'une politique jeunesse;
- élaboration et mise en œuvre d'une politique nationale en matière d'itinérance.

C'est à cette même occasion que la ministre Maltaise annonce le lancement des consultations sur le plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et bénévole. Elle précise : « Les consultations auront lieu à l'automne 2013 ». Quelques jours plus tard, nous recevons le cahier de consultation et nous en discutons à la rencontre nationale de novembre.

Après la rencontre nationale, les CDC effectuent un travail de consultation dans leur territoire. Cette consultation prend différentes formes. Certaines ont travaillé en équipe de travail avec leur conseil d'administration, d'autres avec leurs membres en assemblée formellement convoquée à cet effet et d'autres, avec les membres qui voulaient et pouvaient participer.

Quarante-trois CDC ont envoyé un document à la TNCCD. Certaines CDC ont répondu au questionnaire. D'autres CDC ont répondu au questionnaire et ont joint une lettre sur la position de leur CDC. Enfin, d'autres CDC ont envoyé uniquement une lettre sur la position de leur CDC.

Quelques-uns des éléments nommés dans les documents reçus des CDC :

- ✓ Délai de consultation nettement insuffisant
 - impossibilité de mener une réelle démarche de consultation avec un taux de participation significatif et une discussion élargie et en profondeur;
 - manque de respect du processus démocratique et de l'empowerment valorisé par le mouvement communautaire.

- ✓ Contenu
 - questionnaire rédigé unilatéralement;
 - questions biaisées, laissant supposer que les décisions sur le plan d'action sont déjà prises;
 - plusieurs questions sont plutôt orientées vers la recherche d'un consentement à l'égard de solutions reconnues comme étant les plus appropriées;
 - vision très simplifiée des choses sans égard à l'objectif principal qui est d'atteindre l'ensemble des engagements et orientations convenus dans la politique.

- ✓ Méthodologie (outil)
 - mécanisme de consultation mal défini;
 - cahier de consultation préparé pour les regroupements nationaux;
 - formule de consultation actuellement proposée non fonctionnelle et ne permettant pas de respecter les pratiques démocratiques des organismes communautaires.

- ✓ Autre
 - plan d'action relié à des promesses budgétaires à venir, mais qui ont déjà été annoncées par le gouvernement.

D'autres commentaires sont orientés vers des propositions.

Considérant qu'une condition de réussite essentielle à un second plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire et bénévole est que le gouvernement s'assure d'une forte adhésion des groupes communautaires;

Considérant que nous tenons à profiter de la tribune qui nous est offerte pour réitérer des principes de base que nous savons contraires aux orientations actuelles du gouvernement;

Considérant que nous voulons empêcher le gouvernement de prétendre s'appuyer sur les résultats de la consultation pour légitimer les orientations de son prochain plan d'action;

Nous réitérons au gouvernement notre profonde insatisfaction quant à la façon dont cette consultation a été réalisée et quant aux délais démesurément insuffisants qu'elle laissait aux organismes pour y participer.

Les CDC tiennent à rappeler qu'elles sont des organismes d'action communautaire autonome (ACA), et que la majorité de leurs membres sont également autonomes. Par ailleurs, les CDC ont également parmi leurs membres, des organismes communautaires. C'est donc dans une perspective inclusive qu'il faut comprendre les commentaires émis. Les CDC veulent également rappeler qu'elles sont des regroupements d'organismes communautaires territoriaux et qu'elles travaillent au développement des communautés. D'ailleurs, cette consultation a nettement fait ressortir les rôles essentiels endossés par les CDC, que ce soit au plan de la formation, du soutien aux organismes ou encore en tant que catalyseur entre les partenaires et les organismes communautaires.

Autre élément fortement identifié par les CDC et leurs membres : le financement à la mission. Présente dans tous les documents remis et tout au long de l'assemblée générale extraordinaire (AGE) de la TNDC, la notion de financement à la mission, plus précisément la nécessité d'augmenter le financement à la mission transcende les documents. Pour assurer leur mission, pour renforcer les milieux, pour constituer une relève, pour maintenir la qualité des services, les organismes de base et les CDC ont répété le besoin de rehausser le financement à la mission.

Finalement, considérant le délai de la consultation, les résolutions et les commentaires ne sont ni exhaustifs ni exclusifs.

Voici donc les résolutions adoptées lors de l'AGE de la TNDC. La majorité des résolutions proviennent des CDC et, en tant que membre du RQ-ACA, nous nous sommes également approprié des recommandations tirées du document « Pistes de réponses du conseil d'administration du RQ-ACA » (19 novembre 2013).

AXE 1 : FACILITER L'ENGAGEMENT DES CITOYENS ET DES CITOYENNES DANS LEUR COMMUNAUTÉ

1.1 La participation

Avant de parler de faciliter la participation, il faut d'abord en identifier les obstacles. Parmi ceux-ci, il y a des **obstacles physiques** (éloignement, accessibilité pour les personnes handicapées, etc.). Il y a également des **obstacles organisationnels** (gardiennage, transport, conciliation travail-famille-études, soutien et encadrement des bénévoles, etc.). En troisième lieu, il y a des **obstacles personnels** (valeurs, problématique personnelle, culture, langue, etc.).

Cette énumération n'est pas exhaustive ni exclusive; elle sert à identifier des pistes de solution. Certaines solutions requièrent des chantiers qui peuvent durer des mois, voire des années, par exemple, la construction d'infrastructures pour accueillir des personnes à mobilité réduite ou la mise en place d'un système de transport collectif. Pour notre part, nous privilégions des pistes de solution à court terme et nous encourageons la réalisation de travaux visant la mise en place de solutions durables.

Pour faciliter la participation des membres, du personnel, des bénévoles, des administratrices et des administrateurs et des personnes aux activités démocratiques des organismes communautaires, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
1	Considérer dans le soutien financier de base que les organismes doivent déboursier pour le déplacement, le gardiennage et le répit des personnes qui participent aux activités.
2	Considérer dans le soutien financier de base que les organismes doivent former et encadrer les bénévoles.
3	Considérer dans le soutien financier de base que les organismes communautaires doivent se faire connaître en tant que lieu d'implication et d'engagement citoyen.
4	Considérer dans le soutien financier de base que les organismes doivent pouvoir modifier les heures d'ouverture en fonction des besoins des communautés.
5	Considérer dans le soutien financier de base que les organismes doivent développer les compétences en intervention interculturelle de leurs travailleuses et travailleurs.
6	Poursuivre les travaux conjoints entrepris par l'OPHQ, le SACAIS et le RQ-ACA pour faire une démarche d'identification de besoins concernant le soutien à la participation des personnes handicapées à la vie associative des organismes communautaires autonomes.
7	Prévoir des mesures adéquates de francisation des personnes immigrantes afin de soutenir l'engagement citoyen, tant au sein de l'appareil gouvernemental que par un soutien financier accru à la mission des organismes (entre autres des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes).

1.2 La connaissance de l'ACA et la promotion des valeurs de l'ACA

Lorsqu'une personne s'engage dans un organisme communautaire autonome, elle le fait souvent parce qu'elle connaît une personne qui y est liée, que ce soit par le travail, la participation aux activités ou le bénévolat. Elle s'engage également parce qu'elle adhère à la mission de l'organisme, à sa cause. Par la suite, elle aura l'occasion de connaître et comprendre les caractéristiques et les valeurs de l'organisme. Cette connaissance favorisera son attachement à l'organisme.

Comment s'assurer de faire connaître les caractéristiques, les valeurs et les pratiques des organismes communautaires autonomes? La réponse semble évidente, il faut en parler! Encore faut-il savoir qui doit en parler et comment.

Pour promouvoir l'ACA, ses valeurs, ses pratiques et ses caractéristiques, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
8	Réaliser une campagne d'information et de sensibilisation à propos des valeurs, des pratiques et des caractéristiques de l'ACA dans les établissements scolaires et auprès de la population.
9	Considérer dans le soutien financier de base que les organismes doivent faire connaître les impacts de leurs actions dans leur communauté.
10	Effectuer les campagnes nationales de visibilité de façon à ce qu'elles soient adaptables aux milieux (par exemple, un milieu rural par rapport à un milieu urbain).
11	Reconnaître et promouvoir officiellement la Semaine nationale de visibilité de l'ACA (autour du 23 octobre) et supporter financièrement les initiatives et activités du RQ-ACA et de ses membres dans le cadre de cette Semaine.
12	Favoriser la formation continue de la culture, de l'histoire et des valeurs portées par l'ACA.

1.3 L'action bénévole : la relève, le recrutement et le prix hommage

Parmi les défis de l'engagement citoyen il y a le recrutement, la rétention et la reconnaissance (les 3 R).

Nous avons besoin des bénévoles. Ces personnes qui donnent temps et énergie contribuent à la réalisation de la mission des organismes communautaires dans lesquels elles s'impliquent. L'engagement citoyen a des effets positifs pour l'organisme et pour toute la communauté. Or, pour que leur engagement ait des retombées positives maximales, il faut clarifier les tâches et responsabilités qu'on leur attribue. Il faut les impliquer tout en respectant les tâches et responsabilités qui relèvent de personnes salariées. Il faut les former pour différentes tâches ou responsabilités, par exemple, lorsqu'elles deviennent administratrices. Il faut aussi leur partager l'histoire de l'organisme, ses valeurs, ses pratiques, sa place dans la communauté et dans le milieu communautaire.

Le travail d'accueil et d'accompagnement des personnes qui veulent s'engager dans un organisme est exigeant pour les salariés des organismes. Par ailleurs, on dit que « tout travail mérite salaire », ainsi pourrait-on dire que « tout bénévolat mérite reconnaissance ».

Reconnaissance de la part de qui? L'organisme, la communauté? Reconnaissance privée ou collective? Reconnaissance locale ou nationale?

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
13	Reconnaître que l'engagement citoyen va au-delà de l'action bénévole et que celui-ci est lié à un « besoin de prendre la parole et d'intervenir activement dans la résolution de situations problématiques » (Politique, p. 18), dynamique portée principalement par les organismes d'ACA. En ce sens, prévoir une bonification du soutien financier gouvernemental à la mission globale des organismes d'ACA afin de favoriser cet engagement citoyen.

AXE 2 : RENFORCER LA CAPACITÉ D’AGIR DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

2.1 La relève et la rétention, les avantages sociaux pour les travailleuses et les travailleurs

Le sujet abordé dans cet axe, le renforcement de la capacité d’agir des organismes communautaires, mérite à lui seul de nombreuses heures de réflexion et de discussion avec les équipes de travail et les conseils d’administration, ce que nous n’avons pas pu faire. Il nous semble bien réducteur de cibler deux éléments, le régime de retraite et l’assurance collective, considérant la complexité du sujet des conditions de travail et des avantages sociaux.

La question de la gestion des ressources humaines, incluant les conditions de travail, l’embauche et la rétention, est un souci pour les C. A. La volonté de garder les personnes salariées est présente partout, ce sont les moyens financiers qui ne sont pas là.

Concernant la relève, le secteur communautaire offre des environnements de travail stimulants et valorisants. Il s’avère alors primordial de faire connaître les emplois dans le communautaire en tant que carrières d’avenir. Par ailleurs, à l’intérieur même de notre secteur, il y a des inégalités frappantes dans le financement à la mission, ce qui a des effets sur les conditions de travail, nuisant ainsi à l’attraction de la main-d’œuvre.

Considérant la rétention, il ne faut pas prétendre que les personnes salariées vont rester en poste uniquement à cause d’un programme d’assurance collective ou d’un régime de retraite. Les situations de vie des gens (famille, dette d’étude, achat d’une première maison, etc.) requièrent des conditions salariales de base. De pair avec les conditions salariales, la surcharge de travail causée par la petitesse des équipes et l’importance des tâches à réaliser provoque l’essoufflement des personnes salariées qui quittent pour des emplois ayant de meilleures conditions de travail.

Nous sommes en accord avec le fait que « [l]a généralisation du principe de la participation au soutien financier de l’ACA constitue l’approche privilégiée par le gouvernement pour améliorer, de façon globale, les conditions de travail au sein des organismes communautaires ». (Politique, p. 34).

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
14	Privilégier un rehaussement du financement à la mission de base plutôt que par projet.
15	Promouvoir les outils de formation pour les administrateurs sur les conditions de travail, les alternatives et les stratégies concernant les conditions salariales et les avantages sociaux. En développer de nouveaux seulement lorsque nécessaire.
16	Faire reconnaître la nécessité des postes permanents dans les organismes.

17	Poursuivre son engagement à faire connaître le <i>Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes</i> .
18	Continuer à soutenir la démarche actuellement en cours visant à évaluer la possibilité de mettre sur pied un régime d'assurance collective pour les organismes d'action communautaire.
19	Accepter que les organismes puissent planifier une réserve financière (dans les actifs affectés) afin d'assumer des frais supplémentaires reliés aux conditions de travail (ex.: congé de maternité).

2.2 Le transfert des compétences, des valeurs et des connaissances (une question fondamentale), consolider les expertises et les compétences, la formation

Nous remarquons que la consolidation d’expertises passe par la formation sous différentes formes : formation traditionnelle, coaching, accompagnement, mentorat, etc. Or, de nombreuses formations sont développées par des organismes communautaires. On pourrait donc croire qu’il y a une offre suffisante et que cela dispose du sujet. Mais il n’en est rien parce que de nombreux facteurs influencent la capacité de profiter de l’offre. Il y a la distance, l’éloignement des grands centres, les équipes peu nombreuses où il est difficile de laisser partir une personne pour de la formation, et les coûts directs et indirects des formations.

Par ailleurs, il faut reconnaître que les organismes communautaires sont des lieux d’apprentissage et de formation pour les personnes éloignées du marché du travail. Ces personnes constituent aussi une relève potentielle. Ce travail d’accompagnement et de mentorat n’est pas reconnu à sa juste valeur dans les programmes d’insertion.

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
20	S’assurer qu’Emploi-Québec reconnaisse les formations pour la consolidation d’expertises dans les organismes communautaires dans le cadre des programmes de développement de la main-d’œuvre.
21	Apporter une aide à la promotion des outils de formation et de perfectionnement (conçus par des organismes d’ACA et des regroupements) et offrir un meilleur soutien à la formation continue pour les personnes qui œuvrent dans les organismes d’ACA.

2.3 L’innovation sociale

Le Réseau québécois en innovation sociale (RQIS), soutenu à l’origine par le ministère du Développement économique, de l’innovation et de l’exportation, propose une définition de ce qu’est l’innovation sociale (<http://ptc.quebec.ca/rqis/>). L’innovation sociale émerge d’un désir de sortir des pratiques courantes (sortir des pratiques courantes ne signifie pas obligatoirement tout réinventer), fait appel à la mobilisation d’une diversité de connaissances et de compétences, favorise la participation citoyenne, implique une rétroaction et exige une

appropriation. Il n’y a pas de doute, les organismes communautaires se reconnaissent là-dedans. Or, depuis quelques années, le financement par projet, les financements privé-public (Québec en forme, Avenir d'enfant), les cadres normatifs de certains programmes et bailleurs de fonds limitent l’innovation sociale.

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
22	Créer des alliances avec les universités pour réaliser des recherches et des analyses en considérant et en reconnaissant le travail des personnes qui effectuent les recherches.
23	Soutenir financièrement les actions à long terme et la recherche.
24	Promouvoir l’ACA et les expertises des gens qui y travaillent en complément aux autres secteurs d’activité.

2.4 Pratiques de saine gestion et maintien ou amélioration des processus démocratiques

Le sujet des pratiques de saine gestion laisse supposer que les organismes communautaires ont des problèmes de saine de gestion. Nous voulons d’abord rappeler qu’à l’intérieur des organismes communautaires autonomes existent des structures démocratiques qui favorisent le maintien de pratiques de saine gestion, soit le C. A. et l’assemblée des membres. Il y a également les assemblées annuelles, lieu privilégié de partage entre les membres sur les actions et les orientations de l’organisme.

Par ailleurs, nous reconnaissons l’importance de demeurer vigilant et pour nous, il est important que les organismes se livrent à des exercices d’autoévaluation participative. Également, lorsqu’il y a un poste réservé à une personne usagère sur le C. A., il est plus particulièrement important d’offrir aux administrateurs et administratrices une formation afin d’assumer adéquatement leur rôle. Nous croyons qu’il est nécessaire que les membres de C. A. apprennent la structure d’un organisme à but non lucratif, ses principes de gouvernance, ses rôles, ses mandats et ses responsabilités. C’est pourquoi nous recommandons que le soutien financier d’un organisme favorise ces pratiques sans nuire aux autres activités de l’organisme.

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
25	Promouvoir l’éducation populaire auprès des membres de C. A. afin qu’ils contribuent au processus démocratique des organismes.

2.5 Les démarches d’accréditation ou de certification

Une certification ne donne pas nécessairement lieu à une saine gestion. La certification risque plutôt d’alourdir le travail, de devenir une contrainte, d’être coûteuse et de diminuer l’implication citoyenne et bénévole à cause de critères trop précis. La certification représente alors une menace pour l’autonomie et les valeurs des organismes d’ACA.

Nous tenons à notre autonomie. Les organismes d’ACA doivent continuer d’émerger de la volonté du milieu.

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
26	Respecter l’autonomie des organismes en ce qui a trait aux processus de certification ou d’accréditation; dans le cas où les regroupements désirent élaborer une procédure de certification ou d’accréditation, il est primordial que cette démarche relève de leur propre responsabilité.
27	Offrir un soutien financier supplémentaire aux organismes lorsqu’une démarche d’accréditation ou de certification est entreprise (par l’organisme d’ACA ou par un ministère) pour leur permettre de bien analyser les impacts d’une telle démarche. Dans le cadre d’une démarche initiée par un ministère, celle-ci doit être menée de concert avec les organismes concernés et recevoir leur aval lors de la mise en place finale de l’accréditation ou de la certification.

2.6 Formation sur la saine gestion, autres outils ou stratégies

Il y a déjà des formations pertinentes et des outils adéquats concernant la saine gestion. Toutefois, ces ressources ne sont pas toujours disponibles (éloignement, coûts, impossibilité de libérer des employés). Nous signalons le besoin d’avoir la possibilité d’offrir une formation aux administrateurs, notamment quant aux rôles et responsabilités. De plus, il semble de plus en plus difficile de trouver la relève pour assurer le maintien des processus démocratiques, parfois en raison de situations éthiques (dans les milieux ruraux par exemple, où les gens se connaissent tous entre eux).

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
28	Offrir un financement suffisant pour assurer la formation continue, incluant la formation des administrateurs.

2.7 Soutien financier à la mission globale

La majorité des groupes n’ont pas accès à un financement de base suffisant. Le sous-financement à la mission des organismes est un obstacle pour l’innovation, pour la stabilité du personnel et donc pour le développement. Il est nuisible pour les missions de base des organismes de devoir adapter leurs projets aux préoccupations « à la mode » du gouvernement pour recevoir du financement. Nous dénonçons également la nette iniquité d’attribution des fonds entre les organismes. Tout rehaussement du soutien à la mission globale devrait prendre en compte les besoins exprimés par le RQ-ACA dans son document sur les seuils planchers (<http://www.rq-aca.org/?cat=27>).

Nous croyons que l’enjeu principal réside dans la volonté politique à soutenir les actions communautaires. Pourtant, le milieu communautaire est une source inestimable pour notre société, en tant que transformateur social et en tant qu’acteur socioéconomique. Il est important également de considérer que l’investissement dans le milieu communautaire doit se concevoir dans une perspective de vision à long terme qui soit adaptée aux besoins des milieux.

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
29	Respecter un seuil plancher.
30	Créer un programme national de financement des organismes communautaires autonomes : s’assurer que l’argent du programme soit versé directement aux organismes communautaires, indépendamment des priorités ministérielles, sans passer par des intermédiaires (par exemple les Agences de Santé et Services sociaux [SSS]).
31	S’assurer que chaque ministère et organisme gouvernemental accorde la prépondérance au mode de soutien financier à la mission globale dans l’octroi de l’ensemble des subventions destinées aux organismes d’ACA.
32	Mandater le SACAIS pour qu’il élabore et mette en œuvre un programme de soutien financier à des organismes d’ACA dont la mission est impossible à rattacher à un ministère, et ce, en collaboration avec le RQ-ACA.
33	S’assurer que le principe de l’indexation annuelle soit inscrit dans chacun des programmes de soutien à la mission globale des ministères et que cette indexation soit appliquée, à chaque année, à tous les organismes d’ACA.
34	Faire en sorte que le financement des projets ponctuels accordé par un ministère ou un organisme gouvernemental ne soit pas soumis aux priorités ministérielles, et ce, tout en accordant la priorité au soutien à la mission globale.
35	Assurer un financement durable pour les organismes d’ACA : le gouvernement aurait intérêt à prendre en compte les solutions fiscales proposées par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics (http://www.nonauxhausses.org/outils/alternatives-fiscales-justes-et-equitables-pour-les-finances-publiques/).

AXE 3 : FACILITER LA CONTRIBUTION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS ENGAGÉES ET SOLIDAIRES

« Le gouvernement reconnaît l'importance du réseau d'interventions établi par le milieu communautaire » (Politique, p. 20). En ce sens, il apparaît inquiétant de constater la multiplication des structures de partenariat local (hors tables de concertation d'organismes d'action communautaire), en particulier dans le cadre des PPP sociaux. Dans certaines régions, cela peut même résulter en une concentration des prises de décision entre les mains d'un petit nombre de personnes issues d'organismes ayant davantage de ressources pour participer activement dans ces lieux partenariaux.

Nous convenons que le financement à la mission doit permettre d'allouer des ressources humaines et financières pour assurer la participation des organismes communautaires aux concertations mises en place par les programmes gouvernementaux.

3.1 L'enracinement dans la communauté et l'apport de la communauté

Le financement est un souci constant pour les organismes communautaires. Y aura-t-il suffisamment d'argent pour éviter une période de chômage? Les employeurs du milieu communautaire peuvent-ils payer des salaires intéressants? Faute de financement, l'organisme sera-t-il contraint de diminuer les services offerts? Y aura-t-il des mises à pied? Et la liste des tracas s'allonge.

La recherche de financement est une activité importante pour les organismes communautaires parce qu'elle demande beaucoup d'énergie et de temps. Ainsi, certaines activités de levée de fonds sont intéressantes pour l'implication bénévole ou la visibilité de l'organisme, mais elles laissent peu d'argent pour assurer son bon fonctionnement. Par ailleurs, certains organismes attirent d'emblée la sympathie de généreux donateurs grâce à la mission à laquelle ils se vouent, tandis que pour d'autres, c'est la période de l'année qui éveille les élans de générosité. Quoi qu'il en soit, la préoccupation du financement est partagée par tous les organismes, et cela, durant toute l'année.

Les organismes communautaires sont indispensables dans une communauté puisqu'ils contribuent à la qualité de vie des citoyennes et citoyens. Voilà pourquoi l'obtention du soutien tangible de leur communauté est crucial pour les organismes communautaires, qu'il soit financier ou sous forme de services ou de ressources matérielles.

Pour que les organismes communautaires puissent profiter du concours de tous les partenaires possibles pour la réalisation de leur mission, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
36	Contribuer à renforcer l'image des organismes communautaires auprès du public et des bailleurs de fonds privés potentiels par une campagne de promotion et d'information.

37	S'assurer que les ministères et les organismes gouvernementaux orientent leurs décisions de reconnaissance d'un organisme communautaire en respectant la Politique d'ACA et en respectant les territoires d'appartenance des régions au lieu de fonctionner avec des divisions de territoire qui n'appartiennent qu'aux ministères (par exemple, les Réseaux locaux en Santé et Services sociaux [RLS]).
----	--

3.2 Les outils, guides, mentorats et stratégies de marketing social

Nous nous questionnons sur la signification du concept de « marketing social » et sur les raisons pour lesquelles il a été introduit dans le cadre de la présente consultation qui traite de l'action communautaire.

3.3 Les structures prometteuses en matière philanthropique

Les partenariats publics privés (PPP) causent des problèmes aux organismes quant à leur orientation. L'autonomie des groupes en est compromise, puisque ce sont les fondations qui décident où va l'argent.

Cette façon de faire est perçue comme un désengagement de la part du gouvernement vis-à-vis ses responsabilités sociales (mieux-être des personnes) puisque sa participation se réduit à la mise en œuvre de PPP pour atteindre ses objectifs et résultats.

Ce type de financement entraîne des choix éthiques difficiles pour l'organisme : une compagnie, dans son discours et ses actions, n'a pas toujours des valeurs qui épousent la mission des organismes communautaires.

Nous sommes préoccupés par le désengagement du gouvernement. De plus, les structures dites prometteuses en matière philanthropique ne s'apparentent pas aux concertations communautaires.

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
38	Reconnaître les structures de concertation qui existent déjà et auxquelles les organismes communautaires sont partie prenante.
39	S'engager à ne pas conclure de nouveaux partenariats publics philanthropiques (PPP sociaux), notamment avec la Fondation Lucie et André Chagnon, le tout en cohérence avec la campagne « Non aux PPP sociaux ».
40	Ne pas renouveler les ententes déjà conclues avec les PPP sociaux.
41	Investir dans la mission de base des organismes communautaires les sommes qui étaient jusque-là prévues pour les fonds mixtes (PPP sociaux).
42	Mener un débat public sur la responsabilité de l'État québécois quant aux orientations des politiques sociales.

3.4 La communication entre tous les acteurs (organismes communautaires, partenaires, ministères, organismes gouvernementaux) et les mécanismes pour assurer une plus grande transparence entre tous les partenaires

On peut prétendre que les communications sont parfois difficiles entre les partenaires et les organismes parce que nous avons des particularités de fonctionnement et des missions différentes. Cependant, d'autres facteurs interviennent dans ces « failles » de communication : les partenariats ne sont pas toujours égaux. Par exemple, autour d'une même table, il peut y avoir un organisme et son bailleur de fonds; des élus municipaux, des fonctionnaires municipaux et des organismes subventionnés par la ville.

Pour améliorer les communications, il faut apprendre à se connaître, apprendre à connaître les organisations des partenaires. De cette connaissance naît le respect qui permet de passer outre les barrières entre les postes ou entre les organismes pour se concentrer sur les enjeux et les solutions.

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
43	Garantir que les organismes communautaires soient invités à des tables de discussions selon les paliers (local, régional, national) avec les représentants du gouvernement.
44	Allouer le temps nécessaire et suffisant pour accomplir les consultations d'ordre ministériel, afin de s'assurer la meilleure participation qui soit des gens concernés.
45	Utiliser un langage accessible aux non-initiés.

3.5 Le partage des connaissances territoriales (portraits, données, etc.)

Les connaissances territoriales (portraits, données, etc.) sont disponibles. Une des difficultés avec ces connaissances, c'est qu'elles deviennent la propriété de qui veut bien les connaître. Du coup qu'une personne quitte son poste, ses connaissances partent avec elle. Pour favoriser leur appropriation, elles doivent être repartagées avec la nouvelle personne qui arrive. Bien que cela semble simple à faire, ce n'est pas toujours le cas, parce qu'on manque de temps. Il faut reconnaître que nous sommes préoccupés par toutes sortes de responsabilités administratives (rapports de toutes sortes, demandes, etc.) qui diminuent le temps alloué au partage des connaissances avec nos collègues.

De plus, les équipes de travail sont petites dans les organismes communautaires. On n'a pas beaucoup de temps, mais on a l'avantage de travailler sur le terrain, proche des préoccupations des personnes. De ce fait, la connaissance du territoire demeure présente dans notre esprit et les connaissances sont partagées avec tous les membres de l'équipe.

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
46	Mettre à jour, au moins tous les trois ans, les profils régionaux du soutien financier gouvernemental en matière d'action communautaire, rédigés en collaboration avec le RQ-ACA. Les organismes communautaires ayant un rayonnement national doivent faire l'objet d'un portrait distinct des portraits régionaux. Cette préoccupation doit aussi être présente dans l'État de situation du soutien financier gouvernemental en action communautaire, produit annuellement par le SACAIS.

3.6 Les stratégies publiques sectorielles VS les démarches de concertation multisectorielle, hypersollicitation ou sursollicitation, simplification des démarches de consultation et de mobilisation

Nous travaillons au mieux-être de nos communautés. Pour ce faire, il faut constater que le nombre de lieu de « discussion-concertation » est très important. Cela a pour effet de limiter la participation de certains organismes intéressés par la problématique mais qui manquent de ressources (humaines et financières) pour participer. Il faut continuer à travailler avec les personnes visées, pas seulement en parler! Aussi, on a parfois l'impression d'être invité à des lieux de « concertation » qui sont en réalité des lieux de « discussion ». Finalement, certains lieux de concertation sont imposés par des programmes qui ne respectent pas nécessairement les enjeux identifiés sur un territoire.

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
47	S'assurer que ne soient pas liés d'une part la participation des organismes à différentes tables de partenariat (en dehors des tables de concertation d'organismes d'action communautaire), et d'autre part, l'accès à du financement gouvernemental.

3.7 Les besoins en formation, outils, accompagnement, évaluation, pour résolution de problèmes vécus en dynamique de concertation et en planification de projets

Les difficultés ou problèmes vécus en dynamique de concertation et en planification de projets sont souvent causés par les « attitudes ». Les différentes concertations regroupent des gens qualifiés et compétents. Seulement, il arrive parfois qu'un partenaire délègue une personne dont le travail et les compétences ne sont pas connectés à la problématique. Cette personne ne connaît pas la situation et ne possède pas les connaissances pour participer à une recherche efficace de solutions.

Il y a aussi le cas de « la chaise vide », c'est-à-dire, les absences chroniques. Cet état de fait crée des frustrations chez les autres partenaires, en plus de ralentir le travail. D'autres situations problématiques surviennent aussi lorsque qu'un programme gouvernemental est inapproprié

pour un milieu donné, mais que l'institution porteuse tient quand même à sa mise en œuvre. Les organismes communautaires sont alors sollicités pour participer à la mise en place de ces programmes et se retrouvent dans une situation ambiguë quand l'institution est également le bailleur de fonds.

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
48	Donner aux milieux le pouvoir de travailler sur leurs enjeux, même si ceux-ci ne correspondent pas toujours aux programmes gouvernementaux « à la mode ».

3.8 La mise en œuvre de la politique gouvernementale : intérêt des organismes de base, meilleure communication avec les organismes de base, besoin de meilleures connaissances en termes de portraits locaux ou régionaux, d'analyses de questions sociales, économiques, culturelles et politiques.

Le gouvernement veut susciter l'intérêt des organismes communautaires de base pour la politique gouvernementale. On le sait tous, mieux on connaît les politiques qui nous concernent, mieux on peut les appliquer et en faire la promotion. La notion de la connaissance de l'ACA d'ailleurs été traitée à l'axe 1 de ce document.

Le gouvernement veut savoir comment mieux entrer en contact avec les organismes de base pour assurer une meilleure adhésion aux orientations et aux actions mises en œuvre pour l'action communautaire. La réponse de la majorité des organismes de base à ce sujet est d'utiliser les regroupements pour créer des canaux de communication.

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
49	Communiquer avec les regroupements d'organismes d'ACA reconnus.
50	Financer les regroupements pour développer et offrir des formations sur la Politique gouvernementale dans le respect des valeurs et pratiques de l'ACA.
51	Accorder aux organismes un financement adéquat à la mission afin qu'ils puissent participer pleinement et adéquatement aux lieux d'échanges et de partenariat : il devient impérieux que chaque ministère entretienne un lieu d'échanges et de partenariat comme il en existe déjà (ex.: table de partenaires, comité mixte, etc.) pour « mieux entrer en contact avec les organismes de base afin d'assurer une meilleure adhésion aux orientations et aux actions mises en œuvre pour l'action communautaire ».
52	Allouer des sommes supplémentaires ponctuelles aux organismes pour assurer leur pleine participation dans le cas de collaborations supplémentaires exceptionnelles demandées par le gouvernement.

AXE 4 : ASSURER LA COHÉRENCE ET LA CONSTANCE DES INTERVENTIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'ACTION COMMUNAUTAIRE ET D'ACTION BÉNÉVOLE

4.1 L'accès inégal aux mesures et programmes gouvernementaux en matière de soutien financier, les écarts sur le plan de la reddition de compte et les mesures pour favoriser l'harmonisation des pratiques gouvernementales de reddition de compte

Dans le paragraphe d'introduction de cet axe, nous retrouvons cette phrase :

« La cohérence des interventions gouvernementales en matière d'action communautaire nécessite une compréhension commune des pratiques favorisées ainsi que le respect et le partage des responsabilités gouvernementales entre les structures administratives en place. »
(Consultation gouvernementale, 2013)

On souhaite donc une compréhension commune mais pour ce qui est des actes, on respecte les structures administratives en place. Doit-on comprendre que, par exemple, le ministère de la Santé et des Services sociaux et les agences régionales doivent connaître le Cadre de référence, mais que son application s'effectuerait en fonction des orientations structurelles et administratives propres aux agences? Il ne s'agit pas de tomber dans le simplisme, loin de nous cette volonté, mais l'harmonisation des pratiques semble aller un peu à l'encontre du respect des structures administratives établies. Nous souhaitons vivement que le Cadre de référence soit l'outil privilégié pour l'harmonisation des pratiques, incluant les redditions de compte.

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
53	Garantir et reconnaître que le Cadre de référence en action communautaire soit le document qui définit l'harmonisation des pratiques gouvernementales en matière d'action communautaire et de reddition de compte.
54	Augmenter à 300 000 \$ le total des revenus d'un organisme communautaire avant que ne soit exigé un audit comptable et financier.

4.2 La plateforme informatique

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
55	S'assurer que l'accompagnement et la formation soient offerts aux organismes.
56	Offrir un soutien financier ponctuel pour la mise à jour de l'équipement (achat de matériel informatique, de logiciels, etc.).
57	Permettre aux organismes de continuer à fonctionner de façon non virtuelle.

4.3 Le cadre de référence en matière d'action communautaire : un cadre de référence normatif

Considérant que le RQ-ACA est officiellement le représentant des organismes communautaires autonomes auprès du SACAIS et du comité interministériel;

Considérant que les travaux sur le Cadre de référence relèvent de la responsabilité du SACAIS et, conséquemment, que le RQ-ACA est informé de l'avancement de ceux-ci;

Considérant que le sujet est placé dans la rubrique « Cadre de référence en matière d'action communautaire », nous comprenons que c'est ce cadre qui deviendrait normatif. Or, durant la dernière année, il y a eu des travaux de révision et de mise à jour du Cadre de référence. D'ailleurs, la TNCCDC a participé aux rencontres du RQ-ACA à ce sujet;

Considérant que les organismes d'action communautaire n'ont pas encore pris connaissance du « nouveau » *Cadre de référence en matière d'action communautaire* (celui-ci faisant encore l'objet de discussions);

Nous croyons qu'il serait hasardeux que le gouvernement envisage de le rendre normatif (obligatoire) à court terme. De plus, avant de penser à rendre ce Cadre normatif (obligatoire), le gouvernement doit évaluer les impacts d'une telle démarche sur les programmes, les protocoles d'entente, etc. en lien avec le financement des organismes d'action communautaire.

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
58	Accorder un délai d'au moins deux ans aux organismes pour qu'ils prennent position (avec tous les délais nécessaires à une consultation large auprès de l'ensemble des 5 000 organismes d'action communautaire) et qu'ils puissent effectuer leurs propres analyses.

4.4 Démarche législative : une loi pour l'action communautaire

Est-ce qu'une loi aurait plus de force que l'application ferme du Cadre de référence? Est-ce qu'une loi assurerait la consolidation du soutien financier à la mission de base? Sur l'hypothèse de l'adoption d'une loi propre à l'action communautaire pour consolider la mise en œuvre de la politique gouvernementale, nous sommes incapables de nous prononcer clairement, si ce n'est qu'il faudrait en savoir plus sur le sujet.

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
59	Mettre sur pied un comité de travail mixte avec des personnes représentantes du gouvernement et du communautaire pour étudier la possibilité d'élaborer un nouveau cadre juridique pour les organismes d'ACA.

4.5 Évaluation de la mise en œuvre de la politique gouvernementale, mécanismes pour assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre de ce plan d'action

Considérant que les organismes communautaires sont bien placés pour évaluer la mise en œuvre du plan d'action, le gouvernement pourrait les consulter pour connaître leur taux de satisfaction sur ce sujet.

Évidemment, cette consultation devrait prendre la forme d'un exercice permettant la participation des membres des organismes, dans le respect de leurs pratiques et des valeurs de l'ACA. Le processus devrait appartenir aux deux parties : gouvernement et mouvement communautaire. Ainsi, dès le début des travaux, des représentants des deux parties travailleraient ensemble au développement d'outils pour tenir la consultation. Aussi, le délai alloué pour la réaliser respecterait les processus de vie démocratique des organismes. Finalement, de l'accompagnement serait offert pour les organismes qui ont besoin de soutien pour réaliser un tel exercice.

En ce sens, le gouvernement doit :

#	Recommandation(s)
60	Consulter les organismes communautaires sur les résultats de la mise en œuvre de la politique gouvernementale.
61	Créer un comité de suivi pour assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental. Ce comité de suivi sera composé de personnes représentant le Comité interministériel et d'interlocuteurs privilégiés comme le RQ-ACA. Ce comité sera accompagné d'une personne nommée par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (par exemple, sous-ministre ou sous-ministre adjointe).